

PROJET GALF

Rapport d'activités Juillet 2018

http://www.wara-enforcement.org/

Sommaire

1	Points Principaux	2
	Investigations	
	Opérations	
	Opérations	
	Media	
	Management	
7	Relations extérieures	
8	Conclusion	

1 Points Principaux

- Arrestation d'un trafiquant de peau de panthère à Kankan par une équipe de mixe de la gendarmerie, des agents du corps des conservateurs avec le soutien de Galf et portant sur une espèce animale intégralement protégée par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la CITES.
- Formation de 47 conservateurs de la nature à Mamou par Galf et le Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts sur la CITES, son fonctionnement, ses exigences, les techniques de rédaction de procès-verbal et enfin sur l'éthique et de la déontologie d'un agent conservateur.

2 Investigations

Indicateur

<u></u>	
Nombre d'investigations menées	13
Investigations ayant abouti à une	1
opération	
Nombre de trafiquants identifiés ce	2
mois-ci	

• 13 enquêtes réalisées durant le mois de juillet 2018 à Conakry et l'intérieur du pays.

Durant le mois de juillet 2018, le département d'investigation a fait 13 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes ont aboutie à une opération d'arrestation d'un trafiquant d'une peau de panthère à Kankan, une espèce animale intégralement protégée.

Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée.

3 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01			
Nombre de trafiquants arrêtés	01			
Nombre de trafiquants en fuite	03			

Au courant du mois de Juillet 2018, 1 opération a été effectuée.

Le 26/07/2018: 1 opération a eu lieu à Kankan, en Haute Guinée où un trafiquant d'une peau de panthère très géante, espèce animale intégralement protégée par le code de faune et règlement de la chasse mais aussi par la CITES. Le mis en cause M. Mamoudou Diabaté a été mis aux arrêts par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature, de la gendarmerie avec évidemment le soutien des activistes du projet GALF. C'est en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau très géante d'une espèce animale intégralement protégée en l'occurrence la panthère.



4 Opérations

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser	2		
le lieu et raison)	-Cour d'appel de Conakry (Suivi		
	d'audience du cas Ministère Public		
	contre Abdourahamane Sidibé et		
	Abdoul Salam Sidibé) ;		
	- Cour d'appel de Conakry (Suivi		
	d'audience du cas Ministère Public		
	contre Lancinet Doumbouya)		
Nombres de trafiquants derrière les	4		
barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	- Lancinet KOUROUMA (Maison		
	Centrale de Mamou) ;		
	-Momo MANSARE (Maison Centrale de		
	Mamou) ;		

	-Amadou BANGOURA (Maison Centrale de Conakry) -Mamoudou Diabaté (Maison centrale de Kankan)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	6 -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Lancinet DOUMBOUYA -Mamoudou Diabaté
Décision de Justice (préciser le lieu)	0

Ce mois-ci, deux(2) audiences ont eu lieu tous à la Cour d'Appel de Conakry. Présentement, Quatre (04) trafiquants se trouvent derrière les barreaux et deux(2) sous contrôle judiciaire, six (6) trafiquants sont en attente de procès dont Trois(3) en appel.

Durant ce mois de juillet 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques et judiciaires.

Suivi juridique du cas Mamoudou Diabaté sur l'affaire peau de panthère à Kankan Le 26 juillet 2018, Mamoudou Diabaté a été interpellé en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère à Kankan. Cette arrestation a eu lieu grâce à la collaboration du service des eaux et forêts, la gendarmerie set l'appui technique de Galf. Le département juridique a assisté à la rédaction du procès-verbal, le prévenu a été déféré au tribunal de première instance de Kankan avant d'être placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Kankan. L'audience est prévue le 06 aout 2018.

Suivi de deux (2) audiences à la Cour d'Appel de Conakry

Lors de ses deux (2) dernières audiences, il n y a pas eu grande chose.

- Le 23 juillet 2018 l'affaire M/P contre Lancinet Doumbouya poursuivi pour détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées, a été appelée à la barre. Le prévenu n'étant pas dans la salle, l'avocat représentant le Ministère de L'environnement, des Eaux et Forêts demande à l'audience qu'un mandat d'amener lui soit décerner. Ainsi l'affaire a été renvoyée pour le 17 Septembre 2018 pour la comparution du prévenu.
- Le 30 juillet 2018 l'affaire M/P contre Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé poursuivi pour usage de faux en écriture publique, capture, vente et détention d'espèces protégées, importation et exportation d'espèces protégées et complicité, a été appelée à la barre. Les prévenus n'étant pas dans la salle, l'affaire a été renvoyée pour le 10 Septembre 2018 pour la comparution des prévenus.

Formation des Agents Conservateurs de la Nature

L'union Européen dans le cadre du Projet d'Appui aux Reformes du Secteur de la Sécurité (PARSS 3), a financé une formation de 47 agents du corps des conservateurs de la nature postés le long des frontières. Cette formation a eu lieu à Mamou, assurée d'une part par le département de tutelle et de l'autre, une assistance juridique du projet Galf. Pendant 3 jours, les participants ont été outillés sur plusieurs thématiques : la CITES, les techniques de rédaction des procès-verbaux de constatation d'infraction faunique et enfin sur l'éthique et la déontologie d'un agent conservateurs. C'est dans la dynamique de renforcer les capacités de ces défenseurs de l'environnement pour la lutte contre la criminalité faunique que cette formation a été initiée et exécutée.



5 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 30							
Pièces télévision	Pièces	presse	Pièces	presse	Pièces	presse	
	radio		interne	t	papier		
0	1		26		3		

Au courant du mois de Juillet 2018, il y a eu production de **30** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **1** pièces radio, **3 pièces** papier et **26** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'adoption du nouveau code de faune et réglementation de la chasse par l'Assemblée Nationale Guinéenne, la formation de 47 agents conservateurs à Mamou sur la CITES, les techniques de rédaction d'un procès-verbal de constatation d'infraction, l'éthique et la déontologie d'un agent conservateur. Enfin, elles ont encore portées sur l'arrestation d'un trafiquant à Kankan, pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère, espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune et par la CITES.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Liens des articles publiés :

- 1- http://guineematin.com/actualites/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/
- 2- http://www.ledeclic.info/environnement-parlement-guineen-adopte-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-de-reglementation-de-chasse/
- 3- http://www.visionguinee.info/2018/07/19/le-parlement-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/
- 4- http://soleilfmguinee.net/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/
- 5- http://leverificateur.net/environnement-parlement-guineen-adopte-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-de-reglementation-de-chasse/
- 6- http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/07/20/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/
- 7- http://www.femmesafricaines.info/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/
- 8- http://guineemail.com/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse-2/
- 9- http://worldmediaguinee.com/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/
- 10-<u>http://lemakona.com/environnement-parlement-guineen-adopte-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-de-reglementation-de-chasse/</u>
- 11-http://www.visionguinee.info/2018/07/23/mamou-la-cites-forme-47-conservateurs-de-la-nature/
- 12-<u>http://www.ledeclic.info/mamou-47-conservateurs-de-nature-a-lecole-de-cites-renforcement-de-capacites-de-controle-long-frontieres/</u>
- 13-<u>https://guineematin.com/actualites/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-controle-le-long-des-frontieres/</u>
- 14-http://soleilfmguinee.net/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-controle-lelong-des-frontieres/

- 15-http://guineezenith.com/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-controle-le-long-des-frontieres/
- 16-<u>http://leverificateur.net/mamou-47-conservateurs-de-nature-a-lecole-de-cites-renforcement-de-capacites-de-controle-long-frontieres/</u>
- 17-<u>http://guineemail.com/mamou-la-cites-forme-47-conservateurs-de-la-nature/</u>
- 18-<u>http://lemakona.com/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-controle/</u>
- 19-<u>http://leverificateur.net/kankan-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/</u>
- 20-<u>http://www.visionguinee.info/2018/07/30/un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-a-kankan/</u>
- 21-<u>https://www.guineenews.org/trafic-des-especes-animales-protegees-untrafiquant-de-peaux-de-panthere-apprehende-a-kankan/</u>
- 22-<u>http://guineematin.com/actualites/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/</u>
- 23-<u>http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/07/31/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/</u>
- 24-<u>http://lemakona.com/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/</u>
- 25-<u>http://www.radio-kankan.com/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/</u>
- 26-<u>http://www.ledeclic.info/kankan-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/</u>

Internet : Quelques exemples de capture d'écran



Environnement : le parlement guinéen adopte un nouveau code de protection de faune sauvage et de la règlementation de la



Ulbre Opinion : l'ancien cade de protection de faune sauvage et réglementation de la chasse adopté par la loi L'99/038/AM du 09 Décembre 1999 est de nos jours devenu caduque suite à la recrudescence du phénomier du trafic international de faune et la trafic international de faune et la companya de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya de la companya del companya de la companya de

du trafic international de faune et la corruption qui s'en suit. Cest pour control de l'aute et la corruption qui s'en suit. Cest pour control de l'aute et la companie et la companie et la control de la chasse. Cette nouvelle loi, une fois promulguée, va certainement contribuer à dissuader les contrevenunts afin de pérenniser le sartimoire faunque et des uires protégées en Guinée. L'aut rappeler que c'est grâce à des années de maines de l'aute de l'aut

ses aumenments communer a dissuader les contrevenants d'in de pérenniser le patrimione faunique et des aines pratégées en Guinée.

Il fout rappeler que c'est grâce à des années de rude combat du Ministère d'Etat, chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts en collaboration étroite avec le projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) que cette première avancée a été possible.

M. Mamadou Saidou Deba Barry, coordonnateur du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) donne quelques motifs ayant conduits à cette révision: « La tutre engagée par la Guinée depuis 1999 dans aon combat contre la criminalité faunique partait de pair avec le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse adopté par la ciul 199/038/AN du 09 Décembre 1999 était en parfaite humannie avec son temps. Nonobstant le rôle qu'o pu jouer cette (a), elle soudifre de limites et insuffisances énormes. » Parmi ces insuffisances, M. Barry cite par exemple, la faiblesse des penies, Cabandon des pars nationaux et réserves naturelles, le non-respect de la réglementation en matière de chasse et de gestion des aires protégées, la corruption et la non prise en compte des conventions internationales liées à la faune, notamment la CITES (convention internationale sur le commerce des espéces de faune et de la friere sauvage menacées d'estânction) et CUCN(union internationale sur la conservation de la nature).

mournances, M. Barry cite par exemple, la faiblesse des peines, l'abondon des parcs nationaux et réserves naturelles, le non-respect de la réglementation en matière de chasse et de gestion des aires protégées, la comption et la non prise en compte des conventions internationales liées à la foune, notamment la CITLS (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction) et CUICNI union internationale sur la conservation de la nature? nsuffisances, M. Barry cite par exemple, la faiblesse des peines, l'abandon des

de La nature)

En parlant justement de la caducité des peines, M. Barry précise que la faiblesse des peines de l'ancien code a fait que le braconnage et le trafic illégal d'espèces sauvages sont devenus un crime organisé transnational. Pour lui, ce crime a évolué, progressé en se professionnalisant à l'échelle internationale. Or, argumente-t-îl, la loi quant à elle, est restée inchangée et n'étant plus adaptée

Doru lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité faunique et de la corruption qui s'en suit l'octiviste pense que la Guinée à l'image de certains pays de l'Afrique, devroit durcir la loi sur la faune, criminaliser le trafic de faune pour faire face à la menace.

faire face à la menace.

Joint au téléphone par l'Officier Média du projet GALF, le colonel Layaly Camara,

Directeur National des Eaux et Forêts exprime ses sentiments : « Concernant

Pancien code, la gestion de la faune était quasiment dépassée. Il y avait certaines

infractions qui n'étaient pas prise en compts. C'est pourquoi le nouveau code de

protection de la faune suavage et réglementation de la chasse va certainement

résoudre ce véde juridique en matérie des resources fauniques d'une part et de

l'autre de la gestion des aires protégées. Nous venons d'envoyer une lettre à la

Cress concernant tous les efforts fourins durent ce trols un soi avos avions

exprimés la possibilité des voyages d'évaluation sur le terrain. Au cas échéant, que

nous -mêmes nous nous rendans au siège de la Cres pour essayer de partager les

informacions sur ce qui est fait et ce qui reste à faite en vue de sollitier la levée de

la sanction dont souffre la Guinée depuis 5 ans. Nous nous réjouissons tout de

même des vounces s'agnificatives erregistrées ces dernières années en terrnes de

lutte contre la criminalité faunique. ».

A signaler que le nouveux aude pévoit une peine de 5 ans et une amende de 50

As ginaler que le nouveau code prévoit une peine de 5 ans et une amende de 50 000 000 GNF pendant que l'ancien code prévojat une peine maximale de 1 an et une amende de 150.000 GNF. Aussi, l'importation et l'exportation étalent intendit mais pas punies par l'ancien code et que le nouveau en prend en compte.

mais pas punes par concer code et que le nouveau en prend en compte.

En attendant, hoss les yeux sont rivés vers le Président de la République le professeur Alpha Condé pour la promulgation imminente de cette nouvelle le la protection de la faune souvage et réglementation de la chasse. Car ce nou code pend en compte des rédictés du moment notamment la grande menace pêse sur les espèces animales, des recommandations de la Cites et de l'UICN. A rappeler que la Guinée a été sanctionnée par la Cites en mars 2013 à cause des sosquent, elle a déb présentée communes protegéet que let à du a raire. Put nosquent, elle a déb présentée comme une plaque tournantée de la criminalité anique en Afrique de l'ouest. Et l'une des principales recommandations de la ses aux autorités guinéennes, était la révision du code de protection de la foune uvage et règlementation de la chasse. ffaire à suivre!

Fatou Kourouma du projet GALF

LULULIU.info L'info vraie n'a pas de prix

ACCUEIL ACTUALITÉS > GRAND ANGLE > PORTRAITS LA GRANDE INTERVIEW DIAS

Mamou : 47 conservateurs de la nature à l'école de la CITES pour un renforcement de capacités et de contrôle le long des frontières !



Du 20 au 22 juillet 2018, s'est tenu à l'ENATEF (Ecole Nationale Technique des Eaux et Forêts) de Mamoi atelier de formation de 47 agents du Corps des Conservateurs de la Nature, postés le long des frontières la Guinée. Objectifs ; outiller les participants sur la CITES (convention internationale sur le commerce de pèces de faune et de la flore sauvage menacée d'extinction) d'une part et de l'autre, renforcer leurs ues de rédaction des procès- verbaux en termes de la mise en œuvre des iventions de la CITES et la lutte contre le trafic international de faune et flore.

encie a un rentorcement de capacites pour mener a dien leur mission. C est les locaux de l'ENALEF (Ecole tionale et Technique des Eaux et Forêts de la ville de Mamou) qui ont servi de cadre à cette importante

rant trois jours, du 20 au 22 juillet 2018, les participants et leurs formateurs ont échangé autour des thèmes ivents: le CITES (rôle, fonctionnement et recommendetion), la déontologie d'un conserveteur de la nature, le rectère transnational du trafic de faune, la reconnaissance des espèces animales inscrites à la Cites, le rôle du seau Eagle(Eco Activists Governent And Law Enforcement) spécialisé dans la lutte contre le trafic internationa faune et flore sauvage suivie de la corruption via ses projets implantés dans plusieurs pays africains. Outre tte thématique complexe, les participants ont été également outillés en technique de rédaction d'un procès rbal en termes d'infraction de ce genre. Dans le cadre de son partenariat et le contrat liant le projet Galf et NOPS(Union des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) de l'Union Européenne, l'assistante ndique Aissatou Sessou e animé au cours de cet steller d'autres thèmes, notamment la lutte contre le trafic ternational d'espèces animales protégées, l'éthique et la déontologie de la profession de conservateur de la ture et enfin les techniques de rédaction de procès-verbaux en cas d'une infraction en la matière.

tre ces modules, M. Mamadou Bella Diallo, chargé de la TES au Ministère d'Etat. Ministère de l'Environnement, des x et Forêts a longuement présenté et débettu le module sur CITES, son fonctionnement, ses recommandations aux pays eteires et ses décisions si toute fois elles ne sont pes mises garde. C'est le cas de la Guinée où en mars 2013, la CITES a mairement senctionné le pays en le présentant comme une



que tournante de la criminalité feunique en Afrique de l'ouest. En plus, le formeteur a joint à la présentatio es vidéos sur la CITES, la menace qui pèse sur les espèces de faune et flore sans oublier aussi le trafic illicite national dont elles font l'objet.

participants se disent très satisfaits de la formation: « Les formateurs ont été à la hauteur des attentes . squ'ils evalent la maîtrise des sujets inscrits à l'ordre du jour», s'est réjoui Adjudant-chef Bakary Finda mara du Corps des Conservateurs de la Nature, chargé de la CITES de Nzérékoré au sud de la Guinée à la intière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

son côté l'adjudant Mariama Ciré Kéita du Corps des Conservateurs, chargée de la CITES au niveau de roport international de Conakry-Gbessia, va dans le même sens que son prédécesseur, « Je viens vellement de rejoindre le posté de chargée de la Cites à l'aéroport de Conakry. Pour mener à bien cette ission pas la moindre, il faut être préparée sur tous les plans. C'est pourquoi le suis très satisfaite d'avoir ticipé à cette formation sur la CITES. Elle me permet à l'instant d'être apte à identifier une espèce inscrite à le tes et dresser un procès-verbal en cas de constatation d'une infraction de ce genre », ajoute-t-elle.

rappeler que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacée: ctinction, connue per son sigle OTES ou encore comme le Convention de Weshington, est un accord trnationel entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce internationel des spécimens d'anime: de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

railleurs, il faut signaler que la Guinée a adhéré à la CITES le 21 septembre 1981 et le 21 décembre de la mêm née, est la date de sa mise en vigueur. Ainsi, cette formation renforcera certes, le système de contrôle et de e contre la corruption au niveau des points stratégiques sur les rentrées et les sorties du pays,

Fatou Kourouma







ACCUEIL NEWS - GRANDS DOSSIERS - INTERVIEWS PUBLIREPORTAGE - RÉGION

Trafic des espèces animales protégées: un trafiquant de peaux de panthère appréhendé à Kankan











Un présumé trafiquant de peaux de panthère vient de tomber dans les filets des conservateurs de la nature de Kankan. Le jeune Mamoudou Diabaté, de la vingtaine a été interpelé le jeudi 26 juillet dans un réceptif hôtelier de Kankan en possession d'une peau entière d'une panthère géante qu'il s'apprêtait à revendre. (Photo d'archives)

Selon le conservateur de la nature, Daniel Faya Kamano en service à la section préfectorale de la conservation de la nature de Kankan, Mamoudou Diabaté serait venu de la localité de Komana-Balato, dans la préfecture de Kouroussa.

«Nous avons appréhendé Mamoudou avec une peau entière de panthère géante qui est une des espèce en voie de disparition et donc totalement protégée. Selon ses propres aveux, il était sur le point de revendre sa marchandise qui devrait lui rapporté cinq millions de francs guinéens », nous a expliqué Daniel Faya Kamano.

Selon le coordinateur régional des conservateurs de la nature de Kankan, commandant Lanciné Faro, après son interpellation, le trafiquant qui serait en complicité avec certains chasseurs dans la zone de Kouroussa, a été auditionné et mis à la disposition du tribunal de première instance où son procès est attendu.

Presse Ecrite: Un exemple.



Radio:

1- Radio Globale FM: Lors de la formation des 47 agents conservateurs à

Mamou, l'assistante Aissatou Sessou a participé à une émission de la radio Globale FM avec un autre formateur. Les débats ont tournés sur la connaissance de la CITES par les participants, son fonctionnement et ses exigences, les techniques de rédaction des procèsverbaux de constatation d'infraction et enfin l'éthique et la déontologie d'un agent conservateurs. Lien :



dropboxe: https://www.dropbox.com/s/slorl55eo5s4x46/EMISSION%20CITES%20FORAMATION%20MAMOU%20%20BONN%20mixage%20final.mp 3?dl=0

6 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à	0
l'extérieur (police, agents des parcs	
etc)	
Nombre de formations internes au	0
réseau (activistes envoyés en	
formation dans le réseau EAGLE)	

Au département management, le mois de Juillet 2018 fut marqué par une bouffée d'oxygène suite à la formation de 47 agents conservateurs de la nature à Mamou outillés en problématique de la CITES, son fonctionnement et ses exigences. Le tout fut couronné par une opération d'un trafiquant de peau de panthère à Kankan, en Haute Guinée ; une espèce animale intégralement protégée. En plus le mois de juillet a été consacré par une rencontre du Coordonnateur Mamadou Saidou Deba Barry avec le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts demandant le soutien de Galf pour travailler ensemble en faveur de la levée de la sanction de la Guinée auprès de la CITES.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

7 Relations extérieures

<u>Indicateur</u>

Nombre de rencontre	S	15		
Prise de contact pour	Suivi	de	Ratification	Collaboration
demande de	l'accord	de	de la	Sur
collaboration/soutien	collaboration		collaboration	affaire/formation
				en cour
	0		0	15

• En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

- 1- Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- 2- Le Substitut du procureur près de la Cour d'Appel de Conakry.
- 3- Le Conseil politique de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique.
- 4- Le consultant chargé des aires protégés de l'UNOPS.
- 5- Le Point Focal CITES.
- 6- L'Agent Judiciaire de l'Etat.
- 7- Le Greffier du TPI de Kaloum.
- 8- Le Procureur du TPI de Kankan.
- 9- Le Substitut du procureur du TPI de Kankan.
- 10-Le Commandant de la brigade de recherche de Kankan.
- 11-Le Commandant régional des conservateurs de Kankan.
- 12-Le Chef de Section des Eaux et Forêts de Kankan.
- 13-Le Préfet de Mamou
- 14-Le Directeur préfectoral de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Mamou.
- 15-Le Secrétaire général Chargé des collectivités locales de Mamou.

8 Conclusion

Au département management, le mois de Juillet 2018 fut marqué par une forte impulsion des stratégies de collaboration avec toutes les autorités administratives et environnementales de Conakry mais aussi celles au niveau régionale. Cela a aboutie à un résultat concluant notamment, l'arrestation d'un trafiquant d'une peau de panthère, espèce animale intégralement protégée par le code de protection sauvage et de la réglementation de la chasse d'une part et de l'autre, la CITES. Aussi, le même mois a permis à GALF avec la collaboration des autorités du Ministère de l'Environnement en charge de l'organe CITES d'assurer la formation de 47 agents conservateurs à Mamou. Cet atelier de 3 jours a permis de renforcer les capacités des conservateurs postés le long des frontières de la République de Guinée sur les thématiques de la CITES, les techniques de rédaction des procès-verbaux de constatation d'infraction en matière de lutte contre la criminalité faunique et enfin sur l'éthique et la déontologie d'un agent conservateur.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.